8

INSPECTION

Des dépôts de prisonniers de guerre Autrichiens, dans les départemens de l'Yonne, de Saône-et-Loire, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, de l'Aube et de la Marne, en 1806.

Par M. Des Genettes.

Paris, le 3 *février* 1806.

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu les renseignemens transmis par différens Préfets, sur les maladies qui se sont manifestées parmi les prisonniers de guerre, arrête ce qui suit :

Art. I.er M. *Des Genettes*, docteur et professeur en médecine, inspecteur-général du service de santé des armées, et officier de la Légion-d'honneur, se rendra dans les départemens de l'Yonne, de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire, la Haute-Marne, l'Aube et la Marne, pour y prendre connaissance des maladies qui se sont manifestées parmi les prisonniers de guerre, et dans les établissemens publics.

II. Il s'assurera des mesures prises pour en arrêter les progrès, et prescrira celles qui paraîtraient nécessaires.

III. Il sera accompagné de MM. *Geoffroy* et *Lherminier*, docteurs en médecine de l'Ecole de Paris, qu'il emploiera pour la ville d'Autun, et ensuite pour

les autres lieux où les circonstances et les besoins exigeront leur présence.

IV. Les Préfets des départemens donneront à M. *Des Genettes*, toutes les communications et toutes les facilités qui seront nécessaires pour remplir utilement sa mission.

V. M. *Des Genettes* se concertera avec les médecins et les chirurgiens chargés du traitement des maladies, et correspondra directement avec le Ministre de l'Intérieur, auquel il rendra tous les trois jours un compte détaillé du résultat de ses opérations.

Signé CHAMPAGNY.

Paris, le 3 février 1806.

Le Ministre-directeur de l'administration de la guerre,

Vu les circonstances urgentes, M. *Des Genettes* est autorisé à se rendre dans les départemens de l'Yonne, Saône-et-Loire, la Côte-d'Or, la Haute-Marne, l'Aube et la Marne, et en remplissant la mission qui lui est donnée par arrêté de Son Excell. le Ministre de l'Intérieur, il ne négligera aucuns des renseignemens relatifs à l'administration de la guerre, dont il me transmettra les résultats.

Signé DEJEAN.

Sens, le 6 février 1806. — *A Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.*

« Monseigneur, il y a dans cette ville un dépôt de prisonniers de guerre Autrichiens, composé de deux bataillons, de chacun quatre compagnies, et du même régiment.

» Le mouvement du 6, en comprenant quelques femmes, est de 774 individus.

» Ils ont le même jour à l'hospice civil, 165 fiévreux.

» Ils ont 87 galeux.

» Les fiévreux n'ont jamais excédé 60 et quelques hommes.

» Aucuns faits jusqu'ici n'ont pu faire soupçonner une épidémie ou aucune maladie contagieuse.

» Il n'est mort à Sens, que huit prisonniers de guerre, depuis leur arrivée qui remonte au 3 frimaire.

» Mais l'hospice civil est maintenant tellement encombré et dépourvu de fournitures, qu'il ne pouvait aujourd'hui recevoir deux hommes que je desirais y faire transférer des prisons. L'église où sont les militaires est si froide, si humide, et, par conséquent si malsaine, qu'il est des maladies, telles que les fièvres catarrhales qui règnent maintenant, qui ne peuvent y guérir que très-difficilement.

» Il est urgent d'espacer les malades, et de hâter pour cela l'achèvement d'une salle de cinquante lits promise aux militaires. Cela est indispensable pour prévenir la fièvre adynamique ou des prisons, hôpitaux et vaisseaux, car elle porte tous ces noms. Je solliciterai demain de M. le Préfet de l'Yonne, les ordres nécessaires pour l'exécution de ces mesures.

» Les prisons civiles de Sens sont mal-saines et les cachots affreux. J'ai trouvé des renseignemens et des facilités pour remplir ma mission près de M. *Boulley*, Sous-Préfet, de M. *Lefèvre*, lieutenant de gendarmerie, commandant du dépôt, et de M. *Desjardins*, docteur en médecine. »

Avallon, le 9 février 1806. — Au même.

» Monseigneur, j'ai trouvé à Joigny, le 7 du courant, un dépôt de prisonniers de guerre Autrichiens, montant à 809 individus, y compris quelques femmes et un enfant de dix ans, tous, ainsi que ceux de Sens, appartenant au régiment de *Kollovrath.*

» A leur arrivée à Joigny, le premier frimaire, ces prisonniers étaient au nombre de 811 ; un homme admis après le contrôle, les a portés à 812. Il n'est mort depuis cette époque, que trois personnes, y compris une femme à la suite de ses couches, ce qui faisait le 7 un mouvement de 809.

» Cela n'empêche pas que l'on soit assez mal informé dans cette petite ville, pour dire qu'il y a beaucoup de mortalité parmi les prisonniers de guerre. Dans les villes et dans les bourgs voisins, on ajoute qu'elle s'étend aux habitans de Joigny, ce qui est également faux. L'état-civil prouve que la mortalité est moindre cette année que l'année précédente ; il est vrai que la petite-vérole attaquait alors beaucoup d'enfans, et que le bienfait de la vaccine est encore repoussé par des préjugés. »

» Le mouvement journalier des prisonniers de guerre malades reçus à l'hospice civil, a été de 15 à 18 et 21. Le 7, il était de 27 malades, presque tous couchés à deux ; l'établissement n'a que dix-huit lits disponibles pour les militaires, et il les a portés, par un effort, à 21 ; c'est tout ce qu'il est possible de faire.

» Les maladies régnantes dans la ville et dans l'hospice, ne sont ni le résultat d'une épidémie, ni d'une contagion ; ce sont celles de la saison.

» Les casernes sont aussi belles qu'elles sont salubres.

» J'ai visité individuellement, et avec la plus grande

attention, tous les prisonniers de guerre, et je les ai trouvés, à l'exception de cinq ou six, jouissant de la plus desirable santé. »

» M. le docteur *Cam*, qui était Maire et vient d'être nommé Sous-Préfet, donne beau coup de soins à l'hospice, comme administrateur et comme médecin.

» Je n'ai trouvé à Joigny, ni le Sous-Préfet, ni le Maire, ni le Brigadier qui commande la gendarmerie; ils étaient tous absens pour témoigner devant un tribunal, ce qui ne m'a pas empêché de recueillir avec beaucoup d'exactitude les faits très-rassurans que j'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence.

» Je dois ajouter que j'ai trouvé sur la route de Joigny à Ville-Neuve-sur-Yonne, quarante hommes évacués sur des charrettes découvertes, d'Auxerre à Orléans; la plupart étaient malades, et n'auraient pas dû être évacués dans cet état.

» Chaque ville se renvoie des malades.

» *Auxerre* a reçu le 29 brumaire, 1,355 hommes. Il en est entré à l'hospice civil, 190, et il en est mort 12.

» De plus, il est mort en arrivant à Auxerre, 6 hommes épuisés de fatigue, et faisant partie de 150 hommes allant de Dijon à Orléans.

» Il a été évacué d'Auxerre sur Saint-Florentin, 25 hommes, et il en est mort 2.

» Il en a été évacué 27 à Tonnerre, et aucun n'est mort.

» Douze hommes sont en convalescence à Chablis.

» Les habitans de ces divers lieux ont développé dans ces circonstances une générosité qui honore le caractère national.

» M. *Rougier de la Bergerie*, Préfet de l'Yonne, déploie le zèle le plus éclairé et le plus actif.

» M. *Beffroy*, capitaine commandant la gendarmerie, et M. *d'Origny*, commissaire des guerres, servent parfaitement bien.

» La sécurité règne parmi les habitans, malgré l'alarme que sèment les voyageurs qui viennent de Saône-et-Loire.

» On demande avec instance à Son Excell. le Ministre-directeur de l'administration de la guerre, 1000 chemises et autant de paires de souliers.

» L'hospice civil a le plus grand besoin de fonds. Il desirerait avoir des effets d'hôpitaux en paiement de ce qui lui est dû de l'an 13.

» Les prisons sont très-bien tenues. Le pain y est excellent. On pratique dans ces prisons, par ordre de M. le Préfet, les fumigations de M. *de Morveau*, et elles produisent des résultats avantageux.

» *Avallon.* Il est arrivé dans cette ville le premier frimaire, 408 prisonniers de guerre.

» Il est entré 60 et quelques hommes à l'hospice.

» Il en est mort trois presqu'en arrivant.

» Trois hommes rentrés après le contrôle ont conservé le nombre primitif de 408.

» Aujourd'hui 9, il y a 38 hommes et 12 femmes à l'hospice. Ils sont fort bien traités; l'établissement est beau et salubre, et bien tenu par les dames dites *de la Charité*.

» Les maladies les plus graves sont des fièvres adynamiques (ou putrides), et ataxiques (ou malignes); elles n'attaquent point les habitans.

» Le reste des prisonniers jouit de la meilleure santé; M. *Kauffmann*, lieutenant-commandant la gendarmerie, qui occupe la même caserne, en a les plus grands soins.

» Les habitans de la ville font beaucoup de charités.

» Avant de quitter l'Yonne, je dois revenir sur Sens, et prévenir Votre Excellence que le bureau d'administration de l'hospice civil de cette ville, ne seconde point avec assez d'activité M. le Préfet, le Sous-Préfet et le Maire.

» Les alarmes répandues sur Sémur, m'engagent à m'y rendre de suite avec MM. *Lherminier* et *Geoffroy*, qui m'ont joint à Auxerre; j'y arriverai dans le jour. »

Sémur, le 9 février 1806. — *A M.* Lherminier, *docteur en médecine, commissaire de Son Excell. le Ministre de l'Intérieur.*

« Je vous charge, Monsieur, de rester à Sémur le temps nécessaire pour y organiser des mesures de salubrité que vos connaissances vous indiqueront suffisamment.

» Je desire que l'isolement et l'espacement des hommes sains et malades soient votre principal objet. M. le Sous-Préfet et M. le Maire sont instruits des ordres supérieurs dont nous sommes porteurs.

» Quand vous aurez donné officiellement vos avis, vous tâcherez de vous rendre à Dijon pour le 15. M. le Préfet de la Côte-d'Or est prévenu de votre arrivée »

Sémur, le 9 février 1806. — *A Son Excell. le Ministre de l'Intérieur.*

« Monseigneur, les faits n'ont que trop justifié les alarmes publiques.

» Il arriva au dépôt de Sémur, le 21 frimaire, 398 prisonniers de guerre.

» Le mouvement journalier de l'hospice a été de 15 à 30 malades.

» Il en est mort 16.

» M. *Garnier*, médecin qui les soignait, est mort.

» M. *Pros*, chirurgien, est mort.

» Une infirmière est morte.

» Tous les trois sont morts d'une fièvre ataxique ou maligne, contractée dans l'hospice.

» La terreur s'est emparée des habitans; elle règne encore. Aucune tête, si j'en excepte le Maire, M. d'*Aumont*, n'a conservé assez de force et de sang-froid pour s'élever au niveau de ces circonstances.

» Cependant 20 hommes ont été évacués sur Alyse-Sainte-Reine, et un seul est mort. Les fumigations de M. *de Morveau*, pratiquées avec succès dans ce lieu, ont été négligées à Sémur, malgré les recommandations de M. *Berthet*, Sous-Préfet, qu'un état valétudinaire retient chez lui depuis plus d'une année.

» Le seul médecin qui ait la confiance de la ville et des environs, partage la terreur générale; il a refusé ses soins en s'excusant sur son âge avancé.

» J'ai cru devoir laisser dans cette ville M. *Lherminier*, en lui donnant une instruction sur les mesures à prendre; la première est de désencombrer les tours où les prisonniers sont entassés; et la seconde, de faire traiter dans un lieu convenable environ cinquante malades très-graves oubliés dans ces tours.

» Je pars de suite pour Autun. »

Sémur, le 9 février 1806. — *A M.* Riouffe, *Préfet de la Côte-d'Or.*

« M. le Préfet, j'ai l'honneur de vous prévenir que Son Excell. le Ministre de l'Intérieur m'ayant chargé d'une inspection relative aux prisonniers de guerre et à la conservation des habitans des villes où ils sont caser-

nés, j'ai été informé, en sortant du département de l'Yonne, que la ville de Sémur était dans de vives alarmes ; je n'ai pas différé de m'y rendre, quoique je fusse très-pressé d'arriver à Autun.

» Je laisse à Sémur M. *Lherminier*, docteur en médecine, homme d'un mérite distingué, avec la recommandation de faire exécuter des mesures de salubrité indispensables, que M. le Sous-Préfet a demandées, et qui n'ont pas été remplies.

» Je charge M. *Lherminier* de se rendre ensuite à Dijon, et de tâcher d'y arriver le 15. »

Autun, le 12 février 1806. — *A. M.* Roujoux, *Préfet de Saône-et-Loire.*

« M. le Préfet, j'ai l'honneur de vous prévenir que Son Excell. le Ministre de l'Intérieur m'ayant chargé d'une inspection relative à la conservation des prisonniers de guerre et des habitans des villes où ils sont casernés, je suis arrivé à Autun le 10 au matin.

» J'ai trouvé M. le Sous-Préfet absent de la ville, ce qui a nui aux informations que j'avais à prendre.

» J'ai demandé de suite à M. le commandant de la gendarmerie, de faire former en ligne les prisonniers de guerre. J'ai trouvé des compagnies entières, telles que celles composées d'Esclavons, dans un mauvais état de santé, et j'ai résolu de les séparer du reste des prisonniers, ce qui a été fait le 11, de quatre à cinq heures du soir, où M. le commandant de la gendarmerie, moi et l'un de mes adjoints, les avons conduits, avec leurs bagages, dans une aile d'un édifice qui a formé long-temps le grand Séminaire.

Le 10, nous avions pris connaissance de la position des malades reçus à l'hospice civil, où ils sont bien

traités, et du dépôt de malades extrêmement graves du grand Séminaire, qui est sans secours et dans un état d'abandon désolant.

» Je rends aujourd'hui un compte direct et détaillé à Son Excell. le Ministre de l'Intérieur, de la position de ces malheureux, presque tous dévoués à une mort inévitable.

» Je m'occupe de mesures préservatrices et de police médicale, seuls secours en mon pouvoir, et que j'aurai l'honneur de vous faire connaître incessamment de vive-voix.

» Je vous prie en attendant, M. le Préfet, de vouloir bien ordonner, 1.° le versement d'une somme de 6,000 fr. entre les mains de M. *Duchemin*, qui est à la tête de l'administration de l'hospice; 2.° de témoigner à M. le docteur *Thévenot*, votre satisfaction sur ses excellens services; 3.° d'inviter, d'après la bonne volonté qu'ils ont manifestée, MM. *Gagnard* et *Pignot*, à seconder M. *Thévénot*, et M. *Geoffroy*, également docteur en médecine, qui m'a été adjoint par Son Exc. le Ministre de l'Intérieur, et que j'ai chargé du traitement des prisonniers de guerre à Autun. »

Autun, le 12 *février* 1806. — *A M.* Geoffroy, *docteur en médecine, commissaire de Son Excell. le Ministre de l'Intérieur.*

« Je vous charge, Monsieur, de rester à Autun le temps que vous jugerez nécessaire pour y remplir notre commune mission, sans cependant que vous puissiez quitter cette ville avant le premier mars.

» Vous profiterez du zèle actif de M. le commandant de la gendarmerie; et s'il croyait avoir besoin, pour sa responsabilité, que vous lui donnassiez, par

écrit, votre avis sur des mesures de salubrité, vous voudrez bien déférer à ses demandes.

» Les conférences que nous avons eues journellement, me dispensent de plus longs détails; vous savez ce que les circonstances permettent d'espoir et de secours.

» Je vous prie de m'adresser à Dijon, où je serai le 18 du courant, des détails circonstanciés sur la santé des habitans et des prisonniers de guerre d'Autun. »

Autun, le 12 février 1806. — *A Son Excell. le Ministre de l'Intérieur.*

« Monseigneur, l'état des routes ne m'a permis d'arriver dans cette ville que le 10 au matin. Je n'ai point trouvé de Sous-Préfet, de Maire et de Commissaire de police.

» Ces fonctionnaires sont suppléés : le premier, par le secrétaire de la Sous-Préfecture; le second, la place étant vacante, par un adjoint; et le troisième, par un particulier peu habitué aux détails du genre de police qui se lie à la salubrité publique.

» Informé, dès mes premiers pas dans la ville, que la maladie qui m'y appelait n'attaquait plus que les prisonniers de guerre, je me rendis directement à leurs casernes. M. *Rochet*, capitaine-commandant la gendarmerie, avait fait former les prisonniers sur trois rangs, pour un des appels qu'il fait lui-même deux fois chaque jour; j'en profitai pour examiner ces hommes individuellement et avec attention. Je reconnus que des compagnies entières, celles composées d'Esclavons, étaient dans un mauvais état de santé, et je résolus de les séparer du reste des prisonniers. Cette mesure, qui a d'ailleurs espacé les casernes, et permis d'en fumiger

fortement plusieurs parties, a été exécutée le 11, de quatre à cinq heures du soir, où M. le commandant de la gendarmerie, M. *Geoffroy* et moi, avons conduit les Esclavons, avec le sac sur le dos, dans un aîle d'un grand édifice avantageusement placé hors de la ville, et encore connu sous le nom de grand Séminaire, quoiqu'il appartienne à la Sénatorerie de Dijon, considération qui n'a pu m'arrêter un instant, malgré les réclamations assez vives auxquelles elle a donné lieu.

» Le 10, nous avions pris connaissance de la position des malades reçus dans l'hospice civil, où ils sont fort bien traités sous tous les rapports. Cet établissement n'a malheureusement de disponible que trente-deux lits. On a pu y observer avec exactitude, et y reconnaître le vrai caractère des maladies. Ce sont constamment des fièvres putrides ou malignes; on sait jusqu'à quel effrayant degré elles peuvent être mortelles quand les soins manquent, et contagieuses quand il y a entassement, et que la terreur domine et paralyse toutes les facultés de l'esprit.

» Il paraît que le nombre des habitans qui ont contracté les maladies des prisonniers de guerre, soit à cause de leur position voisine ou de leurs fréquentations, et qui ont perdu la vie, s'élève au plus à quinze personnes, y compris M. *de Fontanges*, Archevêque-Evêque, qui passait chaque jour plusieurs heures au milieu des malades, à leur administrer les secours de la plus ardente charité.

» Les prisonniers de guerre sont arrivés à Autun, en trois détachemens; le premier, le 30 brumaire; le second, le 24 de frimaire; et le troisième, le 27 du même mois.

» C'est à l'arrivée du troisième détachement composé d'Esclavons, que les malades ont augmenté, et les

moyens de les bien soigner diminué; puis totalement disparu par la maladie, la mort, ou la frayeur de ceux qui devaient les secourir.

» Malgré mes recherches, les seuls renseignemens exacts que j'aie pu obtenir, sont que : l'effectif des trois détachemens, au moment de leur réunion le 27 à Autun, était de 1,105 individus, y compris cinq femmes.

» Le 31 janvier, il y avait à la caserne, 916 hommes; à l'hospice et succursale, manquant de secours suffisans, 144 hommes.

» Il était mort, de la date de l'arrivée des Autrichiens au 31 janvier, 45 hommes.

» Comme je ne ferme cette lettre que le 13 au matin, à cause du départ du courier, je puis offrir ici à Votre Excellence l'état journalier des morts depuis le premier février jusqu'au 12 inclusivement.

Le 1.er	3	Morts.
Le 2.e	5	*Id.*
Le 3.e	3	*Id.*
Le 4.e	2	*Id.*
Le 5.e	4	*Id.*
Le 6.e	11	*Id.*
Le 7.e	3	*Id.*
Le 8.e	4	*Id.*
Le 9.e	8	*Id.*
Le 10.e	9	*Id.*
Le 11.e	9	*Id.*
Le 12.e	6	*Id.*
TOTAL	67	Morts.

» Ainsi, du 30 brumaire au 12 février inclusivement, 1105 individus ont donné 112 morts.

» Maintenant, Monseigneur, votre sollicitude peut se reposer sur quelques consolations.

» Par une suite de la confiance renaissante, les administrateurs des hospices redoublent de zèle.

» J'ai annoncé que je demandais à M. le Préfet, un secours de 6,000 fr.; la moitié est déjà versée entre les mains du caissier des hospices.

» On a reçu de Paris, 1200 chemises et autant de bonnets.

» Il vient de se former un comité de personnes bienfaisantes, qui a distribué aujourd'hui 13, cinquante soupes à la *Rumford*, et qui demain distribuera du vin à cinquante malades.

» Je pars pour Châlons, Tournus et Mâcon; je reviendrai sur mes pas pour me rendre à Dijon, d'où j'ai l'espoir d'adresser des nouvelles satisfaisantes à Votre Excellence.

» Je joins ici copie d'une lettre que j'adresse au premier adjoint faisant fonctions de Maire. »

Autun, le 12 février 1806. — *A M.* Brunet, *premier Adjoint faisant fonctions de Maire.*

« En quittant votre ville pour me rendre dans les lieux où m'appellent les ordres du Gouvernement, je déclare formellement que le parti que j'ai pris de faire sortir de vos murs 300 Esclavons, m'a été dicté par l'expérience trop grande que j'ai acquise sur les horribles suites des contagions.

» L'intérêt dû à de braves et malheureux militaires étrangers, n'a point été oublié ou sacrifié à la sécurité des habitans de cette commune. La mesure que j'ai prescrite était également indispensable pour la conservation des uns et des autres.

» J'en recommande donc instamment le maintien à MM. les administrateurs civils, à M. le commandant de la gendarmerie, à tous les citoyens d'Autnn. »

Mâcon, le 15 février 1806. — *A Son Excell. le Ministre de l'Intérieur.*

« Monseigneur, les prisonniers de guerre casernés à Châlons-sur-Saône, jouissent de la plus parfaite santé; un régiment de canoniers se fait sur-tout remarquer par sa propreté.

» Il est entré au dépôt le 27 brumaire, 985 hommes.

» Il y a 100 et quelques lits pour les militaires, dans l'un des plus beaux hospices de France, et certainement le plus proprement tenu.

» Il n'y est mort que six hommes, dont un s'est empoisonné avec de l'alcool.

» Il règne parmi les habitans, peu de maladies, et ce sont celles de la saison.

» M. *Gerard*, lieutenant-commandant la gendarmerie, mérite beaucoup d'éloges.

» M. *Royer*, Maire de la ville, et les dames de Sainte-Marthe qui tiennent l'hospice, traitent les prisonniers de guerre comme leurs concitoyens.

» Ils se plaignent de l'état de dépérissement dans lequel on leur amène des conscrits; deux moururent il y a quelque temps en sortant d'une barque au pied du quai qui longe l'hospice.

» *Tournus.* Il est arrivé à Tournus, le 25 brumaire, 902 prisonniers de guerre, y compris douze femmes.

» Après le contrôle, il en est arrivé 11, ce qui fait 913.

» Leurs malades ont été reçus de 15 à 18 par jour, dans l'hospice civil, qui, quoique moins beau que celui de Châlons; est aussi très-bien tenu.

» Il manque à l'effectif, 4 hommes morts, dont un a été tué dans une rixe; 4 hommes traduits pour ce fait

devant la commission militaire séante à Dijon, et 2 déserteurs.

» Les prisonniers de guerre, qui sont presque tous cavaliers, jouissent de la meilleure santé ; il en est de même des habitans de la ville.

» J'aurai l'honneur de soumettre à Votre Excellence, plusieurs demandes de l'administration de l'hospice.

» *Mâcon*. Les prisonniers de guerre arrivés dans cette ville, le 21 brumaire dernier, étaient au nombre de 1,109.

» Il en est arrivé depuis le contrôle, 17.

» Il en est mort 17 dans l'hospice civil, bel établissement et fort bien tenu ; tous ces hommes sont morts de fièvres ataxiques ou malignes, ou de la dysenterie.

La nudité des prisonniers de guerre du dépôt de Mâcon, est hideuse. Un tiers n'a pas de chaussures ; plusieurs, pas de chemises ; cela tient à ce que ce corps a été surpris dans une profonde sécurité, et loin de ses bagages ; il sera impossible qa'il se mette en route sans chemises, sans souliers, sans une coëffure quelconque, et sans habits ou capotes.

» Les commandans de la gendarmerie maintiennent l'ordre et la propreté avec une admirable vigilance.

» Au reste, les étrangers, ainsi que les habitans de la ville, jouissent d'une bonne santé.

» M. le Préfet de Saône-et-Loire m'a remis la lettre de Votre Excellence, du 11 ; elle a dû voir, par la mienne du 9, que j'avais prévu ses intentions.

» M. le Préfet rendra, à Votre Excellence, un compte direct de ce qu'il se propose de faire pour subvenir à la position d'Autun, où le manque de fonds a été une des causes du découragement et de l'abandon qui ont laissé se former les maladies, et s'accroître la mortalité.

» Je me rends, sans perdre de temps, dans le département de la Côte-d'Or. »

Dijon, le 18 *février* 1806. — *A Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.*

« Monseigneur, le 28 brumaire, il arriva à Beaune 589 prisonniers de guerre; il en survint 76 après le contrôle.

» Ils ont envoyé à l'hospice civil, de 10 à 20, 30, 40, et enfin jusqu'à 50 malades, qui sont reçus et bien traités dans ce bel établissement.

» Le nombre des morts, le 15 février, s'élevait à 9.

» Le reste des prisonniers est en bonne santé; plusieurs travaillent sur les grands chemins ou pour des particuliers. Ils sont bien nourris; une bouteille de vin blanc, qui doit leur paraître fort bon, leur coûte un sou.

» Les habitans n'éprouvent que les maladies de la saison, et sont, avec raison, dans la sécurité.

» Ces résultats exacts et pris sur les lieux, ne sont aucunement conformes à ceux que m'a remis à Dijon M. l'Ordonnateur de la 18.e division militaire, sur le rapport de M. le Commissaire des guerres du département de la Côte-d'Or.

» Il a passé à Dijon, environ 60,000 hommes, dont 30,000 prisonniers de guerre, et autant de conscrits ou militaires en route, ce qui a porté très-haut le nombre des malades et des morts.

Ce sont des traîneurs Russes qui par-tout ont encombré les hospices, causé l'augmentation des maladies, et leur ont donné leur plus dangereux caractère, des gangrènes des pieds qui se sont souvent étendues à tout le corps. On ne sait, nulle part, combien il a péri de ces hommes en se rendant dans le dé-

partement de l'Allier. Ils s'arrêtent sur les routes, se couchent dans les fossés, entrent dans les écuries, les étables. Hâves, affamés, couverts de haillons, ils inspirent autant de frayeur que de pitié.

Malgré la mortalité qui a eu lieu à Dijon parmi les Autrichiens, la ville n'a point été atteinte de leurs maladies. L'état-civil prouve qu'il y a eu de l'exagération sur ce point important.

Un premier coup-d'œil m'a fait voir (et je suis encore ici diamétralement opposé aux rapports du Commissaire des guerres *Gillet*), que l'administration des hospices civils de Dijon a créé dans un instant, avec autant de zèle que d'intelligence et de succès, un établissement hors de la ville, pour 600 prisonniers de guerre malades.

» Le service de l'hospice civil ne souffre plus de l'encombrement des militaires.

» J'aurai l'honneur de transmettre à Votre Excell., d'autres détails dans ma lettre du 21. »

Dijon, le 19 *février* 1806. — *A M.* Ollivier, *Ordonnateur de la* 18.e *division militaire.*

» Je me suis chargé, M. l'Ordonnateur, de mettre sous vos yeux les demandes suivantes de l'administration de l'hospice civil et militaire de Tournus :

» 1.° Le paiement de 4,000 journées de militaires malades ;

» 2.° De 150 à 200 chemises en remplacement de celles usées par ces malades ;

» 3.° Une gratification pour les officiers de santé qui leur ont donné des soins avec le plus grand zèle. »

Dijon, le 19 *février* 1806. — *A M. le Préfet de la Côte-d'Or.*

» M. le Préfet, j'écrivis hier à Son Excell. le Mi-

nistre de l'Intérieur, que j'avais trouvé à Dijon une bonne organisation de secours pour les prisonniers de guerre malades.

» Je rassure en même temps Son Excell. sur la santé des habitans de cette ville.

» Il faut attendre l'amélioration de l'établissement des ci-devant Capucins, des efforts qui ont lieu chaque jour de la part de l'administration et du dévouement de MM. *Antoine*, *Charcot*, *Collignon*, et leurs collaborateurs.

» Son Excell. aura vu que vos arrêtés ont fait prendre toutes les mesures utiles et conservatrices. »

Dijon, le 21 *février* 1806. — *A M.* Lherminier, *docteur en médecine.*

« Le service de santé des habitans, et celui des hospices civils et militaires de Dijon, étant suffisamment assuré par les autorités administratives, vous pouvez, si bon vous semble, vous rendre à Autun, où vous devez retrouver M. *Geoffroy*. Je vous engage cependant à ne pas quitter cette dernière ville avant le premier mars. »

A Joinville, Haute-Marne, le 25 *février* 1806. — *A M. le Préfet de la Haute-Marne.*

« M. le Préfet, en quittant ce département, je remplis ma promesse de vous informer de la situation de Joinville.

» Un effectif de 516 hommes, qui a eu journellement à l'hôpital de 30 à 60 malades, n'en a perdu que 4.

» La mortalité, parmi les habitans, augmentée à peine d'un tiers, a porté seulement sur des vieillards. »

Dijon, le 21 *février* 1806. — *A Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.*

» Monseigneur, les détails que j'avais annoncés à Votre Excell., sur Dijon, sont trop multipliés, et en les recueillant je me suis aperçu qu'ils appartenaient presque tous à l'administration de la guerre, et n'avaient point encore l'exactitude suffisante pour pouvoir entrer dans un rapport.

» Ce qui intéresse le plus Votre Excellence, est cette conclusion à laquelle je m'empresse d'arriver; savoir :

» 1.° Que les habitans de Dijon jouissent d'une bonne santé, et ne sont point incommodés du voisinage des prisonniers de guerre;

» 2.° Que les prisonniers de guerre sont seuls malades de fièvres putrides et malignes, de dysenteries et de gangrènes, et ont maintenant des secours de tout genre qui s'organisent journellement à leur avantage;

» 3.° Que si ces malheureux présentent la plupart fort peu d'espoir de guérison, il n'y a point à craindre qu'ils propagent leurs maladies au-dehors.

» La lenteur qu'entraîne le concours des autorités militaires et civiles, la marche différente de ces deux sortes d'administrations, des considérations locales, ont empêché que le bien se fît avec rapidité et un concert parfait; mais depuis le commencement du mois il y a chaque jour de l'amélioration.

» Je joins ici le mouvement des vingt premiers jours de février, dans l'hospice extraordinairement créé pour 600 prisonniers de guerre. »

FÉVRIER 1806.

Jours du mois.	Restans.	Entrés.	Sortis.	Morts.	Restans le soir.
1.	511.	49.	22.	7.	543.
2.	543.	26.	24.	9	524.
3.	524.	58.	16.	5.	561.
4.	561.	66.	51.	9.	567.
5.	567.	67.	26.	8.	600.
6.	600.	32.	43.	5.	584.
7.	584.	45.	28.	6.	595.
8.	595.	8.	6.	7.	596.
9.	596.	0.	17.	8.	571.
10.	571.	25.	15.	11.	570.
11.	570.	8.	29.	9.	540.
12.	540.	0.	18.	7.	515.
13.	515.	58.	42.	7.	524.
14.	524.	12.	18.	9.	509.
15.	509.	19.	28.	11.	489.
16.	489.	1.	15.	14.	461.
17.	461.	22.	14.	9.	460.
18.	460.	6.	22.	10.	444.
19.	444.	1.	5.	9.	431.
20.	431.	4.	5.	7.	423.
				167.	

» J'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excell., le 9, un rapport sur Sémur ; voici le résultat des opérations qui ont eu lieu.

» Il n'est resté dans les tours qu'environ 50 prisonniers de guerre bien portans.

» 162 également bien portans ont été envoyés à Auxonne, par les ordres du général Sionville qui commande la 18.e division militaire.

» Le reste, sains ou malades, séparés avec soin, a été placé dans des établissemens salubres.

» Le médecin dont je parlais dans ma lettre du 9 février, a repris du courage et le service des malades.

» La mortalité a diminué. »

A Chaumont, Haute-Marne, le 24 février 1806. — A Son Excell. le Ministre de l'Intérieur.

« Monseigneur, la ville de Langres a reçu 1044 prisonniers de guerre à différentes époques ; savoir :

Le premier frimaire.	958 hommes.
Le 7 nivôse. . .	61
Le 8 janvier. . .	4
Le 11 *idem.* . .	15
Le 16 *idem.* . .	2
Le 24 *idem.* . .	2
Le 9 février. . .	1
Le 22 *idem.* . .	1
TOTAL. . . .	1,044, y compris 13 femmes.

» Sur ce nombre d'individus, il en est mort 89 dans l'hospice civil, établissement parfaitement bien tenu par des Dames de la Charité.

» M. le docteur *Robert*, qui visite, sans mission spéciale, les prisonniers de guerre, et que j'ai trouvé au milieu de ses fonctions, mérite quelques témoignages de la reconnaissance publique.

» Il y a eu de la négligence dans l'envoi des malades à l'hôpital; sans cela la mortalité eût été peu considérable parmi les prisonniers de guerre.

» Les habitans de la ville ont fait quelques pertes; elles sont peu nombreuses, et ne peuvent être attribuées aux communications avec les étrangers.

» La population de Langres est très-effrayée par des idées de contagion. Les fumigations d'acide muriatique oxigéné ont été pratiquées avec beaucoup d'efficacité dans les hôpitaux, les casernes et les maisons privées.

» Chaumont est une ville importante, et qui demande des détails que je renvoie au prochain courrier.

» Voici cependant un résultat :

» La ville a eu beaucoup de malades, et elle a perdu 12 à 15 personnes marquantes par leur zèle à servir les malades et à les visiter, soit dans l'hospice, soit dans les maisons des pauvres, en ayant de fréquentes relations avec les prisonniers de guerre.

» La ville a maintenant peu de malades; j'en ai visité plusieurs; ils ont des maladies simples et connues.

» 703 hommes qui composent aujourd'hui 24 l'effectif, en ont 62 à l'hôpital, où ils sont parfaitement bien traités; leurs maladies sont la plupart des gales très-compliquées. Les fumigations de M. *de Morveau* se pratiquent par-tout. Le plus grand accord règne entre les autorités administratives, militaires, et l'administration des hospices, pour le soulagement des prisonniers de guerre et de la classe indigente.

» La frayeur commence à disparaître. »

Chaumont, Haute-Marne, le 25 février 1806. — — A Son Excell. le Ministre de l'Intérieur.

» Monseigneur, la plus grande frayeur a régné long-temps au-dedans et aux approches de Chaumont.

» On semait dans les villages, bourgs et villes environnantes, qu'il mourrait dans ce chef-lieu jusqu'à trente personnes par jour. Ces exagérations étaient colportées par des voyageurs qui cherchaient à vérifier

les faits à l'entrée de la ville, et quelquefois en faisaient le tour sans oser y entrer.

» M. le Préfet, d'accord avec le Général commandant le département, les Sous-Préfets, les Maires et les administrateurs des hospices, secondés tous par d'abondantes charités, ont préservé les prisonniers de guerre et leurs concitoyens d'une plus grande mortalité.

» Votre Excell. a reçu, dans le temps, les pièces suivantes qui ont été imprimées :

» 1.° Circulaire du Préfet de la Haute-Marne, à MM. les Maires (le 26 frimaire an 14.)

» 2.° Arrêté du Préfet de la Haute-Marne, portant organisation, dans chaque arrondissement de Sous-Préfecture, d'un bureau de charité pour les prisonniers de guerre (du 3 janvier 1806.)

» 3.° Circulaire relative à la maladie qui s'est manifestée depuis environ un mois à Chaumont et ailleurs, (du 14 de janvier 1806), pour accompagner l'envoi d'une instruction du 12 du même mois, rédigée par M. *Barbolain*, docteur en médecine, médecin en chef des épidémies du 2.e arrondissement communal de la Haute-Marne, et de l'hospice civil et militaire de Chaumont.

» M. le chef-d'escadron *Moncey*, et les officiers et sous-officiers de la gendarmerie sous ses ordres, maintiennent une grande propreté dans les casernes, et les visitent journellement.

» M. *Barbolain* porte un zèle ardent et éclairé dans les soins qu'il donne aux malades ; M. *Chaloin*, chirurgien, a de l'assiduité, du courage et du zèle. Les religieuses servent très-bien.

» On ne peut se dissimuler, c'est d'ailleurs la voix publique, que les premiers malades, sur-tout parmi les habitans, ont été traités par une mauvaise méthode ;

l'homme qui devait être écouté n'a pas été appelé.

» J'ai quitté Chaumont dans une position rassurante. »

Joinville, Haute-Marne, le 26 *février* 1806. — *A Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.*

« Monseigneur, il y a à Joinville un effectif de 516 hommes, qui a eu journellement à l'hôpital, de 30 à 60 malades, et n'en a perdu que 4.

» La mortalité, parmi les habitans, augmentée à peine d'un tiers, a porté seulement sur des vieillards.

» Le Maire, l'administration, les religieuses et le médecin, prennent le plus grand soin des malades reçus dans l'hospice civil, bel établissement dû à la munificence des *Guises*, et qui leur a servi de dernier asyle en 1793, après la violation de leurs tombeaux. »

Troyes, le 27 *février* 1806. — *A M.* Bruslé, *Préfet du département de l'Aube.*

« M. le Préfet, il est urgent que vous veuilliez bien donner dans les vingt-quatre heures, les ordres nécessaires pour que trente prisonniers de guerre, des moins malades, soient transférés de l'hospice civil sur sa succursale. Cette mesure peut seule garantir l'établissement d'une effrayante mortalité.

» J'informe Son Excell. le Ministre de l'Intérieur de cette demande. »

Troyes, le 27 *février* 1806. — *A Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.*

« Monseigneur, Troyes renferme le seul dépôt de prisonniers de guerre du département de l'Aube.

» Cette ville a reçu 1,473 hommes des régimens de Kaiser, Manfredini, Reuss-Greitz, Wurtemberg, et autres corps.

» Ils ont envoyé de suite quinze hommes à l'hôpital.

» M. le Préfet en ayant dispersé plusieurs dans les campagnes, et envoyé 174 à Saint-Quentin, le premier effectif a diminué.

» Le Général commandant la division, instruit de cette diminution, a envoyé à Troyes environ 600 hommes.

» L'effectif du premier février était de 2,055 hommes.

» L'hôpital a reçu environ 400 malades, et il en est mort jusqu'à cejourd'hui 10.

» Les maladies régnantes parmi les prisonniers de guerre, sont des fièvres putrides, malignes et lentes, des diarrhées et des dysenteries.

» J'ai trouvé un jeune médecin animé du desir de bien faire ; je lui ai conseillé plusieurs changemens dans le traitement, et recommandé de surveiller l'administration des médicamens que j'ai trouvée très-fautive.

» Il y aura une mesure générale à prescrire pour le régime, dans les hospices civils où il n'est pas bien réglé.

» L'hospice de Troyes annonce beaucoup à l'extérieur, il est angustié dans l'intérieur ; je l'ai trouvé si encombré, que j'ai invité par écrit M. le Préfet à faire, dans les vingt-quatre heures, évacuer 30 malades sur une succursale établie dans un Séminaire hors de la ville.

» Les habitans n'ont contracté aucunes maladies des prisonniers de guerre, et n'ont que celles de la saison.

» J'ai vu, en traversant le département de l'Aube, beaucoup de ces prisonniers qui sont répandus dans les campagnes. Ils sont bien vêtus, bien nourris et contens.

» La mesure adoptée par M. le Préfet, a produit le meilleur résultat.

» Il est bien à desirer que les prisonniers de guerre reçoivent des souliers avant leur départ. »

Châlons-sur-Marne, le premier mars 1806. — *A M. le Préfet de la Marne.*

« M. le Préfet, il est urgent que vous veuilliez bien faire recevoir trente malades qui sont aux casernes, à l'hospice civil.

» Dans le cas où cette mesure ne pourrait avoir lieu de suite, il faudrait que ces malades fussent journellement visités par un officier de santé de votre choix, et les premiers secours fournis par l'administration de l'hospice.

» Il est très-essentiel de maintenir la caserne dans l'état de salubrité où elle est; et un grand moyen pour y parvenir, est de ne point laisser séjourner de malades dans les chambres. »

Reims, le 3 *mars* 1806. — *A Son Excell. le Ministre de l'Intérieur.*

« Monseigneur, le département de la Marne a trois dépôts de prisonniers de guerre, Châlons, Vitry et Reims.

» Châlons est un point central, et, dans tous les temps, le passage d'un grand nombre de militaires.

» L'effectif des prisonniers de guerre, le jour de leur arrivée dans cette ville, était de 1,961.

» Des hommes reçus après le premier contrôle, ont porté l'effectif, avec 28 femmes et 4 enfans, dont 2 nés à Châlons, à 2,144 individus existans à l'appel le premier mars au matin.

» Sur ces 2,144 personnes qui ont eu de 15 à 30 et 40 malades journellement à l'hôpital, il en est mort 11.

» L'hôpital a 60 lits disponibles pour les militaires; il est bien tenu et bien administré. M. *Auger*, docteur

en médecine, et M. *Charlier*, chirurgien en chef, qui n'ont que 300 francs d'appointemens, servent avec beaucoup de zèle.

» Une note qui m'a été remise pour l'administration de la guerre, porte que l'hospice civil de Châlons n'est tenu qu'à fournir vingt lits aux militaires.

» Cependant l'état d'abandon où j'ai trouvé le premier mars, 30 prisonniers de guerre, m'a déterminé à demander, par une lettre, à M. le Préfet du département, qu'ils fussent reçus d'urgence à l'hospice.

» La caserne est bien tenue sous la surveillance et la police de M. *de Coligny*, lieutenant de la gendarmerie.

» La mortalité a singulièrement porté dans l'hospice de Châlons, sur les conscrits réfractaires pour les causes que j'ai précédemment alléguées, et qui sont communes dans tout l'Empire.

» Il n'y a rien d'extraordinaire parmi les habitans.

» Vitry a un dépôt de 1,000 à 1,200 hommes. M. le Préfet m'ayant assuré qu'ils avaient eu peu de malades, je ne m'y suis point rendu parce qu'il eût encore fallu rétrograder, et différer mon retour contre les intentions de Votre Excellence.

» Reims a un dépôt de 1,540 prisonniers de guerre casernés dans la magnifique abbaye de Saint-Remi; ils ont eu peu de malades, et n'ont perdu que 3 hommes.

» Il n'y a rien d'extraordinaire parmi les habitans.

» Je renvoie à mon retour à Paris, des détails sur sur les établissemens hospitaliers, le Lycée et les prisons de Reims.

MM. *Lherminier* et *Geoffroy* se sont acquittés, le premier à Sémur, Dijon et Autun, et le second dans cette dernière ville, de leurs devoirs respectifs, de manière à mériter un témoignage de la bienveillance de Votre Excellence. »

Reims, le 3 *mars* 1806. — *A M. le Préfet de la Marne.*

« M. le Préfet, je remplis ma promesse en vous communiquant mes observations sur Reims.

» Les prisonniers de guerre, au nombre de 1,540, casernés dans l'abbaye de Saint-Remi, ont eu peu de malades, et n'ont perdu que 3 hommes; nous voici donc parfaitement tranquilles sur le caractère de leurs maladies.

» Parmi les habitans, ce sont des vieillards qui meurent, et leur nombre dépasse de peu la mortalité ordinaire.

» Mais il est d'autres objets dont je dois rendre compte au chef de l'administration du département.

» L'Hôtel-Dieu est mal situé et fort mal distribué. Cet établissement devrait être supprimé et transféré a Saint-Remi; c'est le vœu de la majorité des personnes éclairées, et qui vous sera déja parvenu; il n'y a que de petits intérêts qui puissent contrarier cette mesure. Je n'ai pu saisir qu'une objection raisonnable; c'est qu'il faudra amener de l'eau à Saint-Remi.

» Les autres établissemens hospitaliers que j'ai visités dans les plus grands détails, sont beaux et bien tenus.

» Les prisons sont horribles et mal-saines.

» J'ai visité avec les autorités administratives et judiciaires, un local faisant partie de l'ancien Archevèché, dans lequel on construirait à très-peu de frais des prisons qui seraient contiguës aux tribunaux, sûres et salubres.

» On vous attend à Reims assez prochainement, et on voudrait vous y posséder pour toujours. »

Paris, le 6 *mars* 1806. — *A Son Excell. le Ministre de l'Intérieur.*

« Monseigneur, l'Hôtel-Dieu de Reims, qui renferme de 350 à 400 malades, a tous les vices d'un établissement gothique; s'il s'y développait une contagion, il ne serait peut-être pas possible de l'arrêter. Cet établissement devrait être transféré à Saint-Remi; c'est le vœu des administrateurs et des citoyens éclairés; on évalue la dépense de cette translation, y compris les réparations et les travaux indispensables pour la conduite des eaux, à 150,000 fr.

» L'Hôpital-Général, établi dans un ancien Collège de Jésuites, reçoit des vieillards et des enfans des deux sexes, tous occupés de la filature de la laine; ils sont au nombre de 300 à 350. Cette maison est parfaitement bien tenue.

» Saint-Marcou est une maison spécialement destinée à des scrophuleux; elle contient 50 à 60 malades.

» On a cru observer à Reims, que les affections scrophuleuses augmentaient depuis que les eaux de la Vesle n'arrivent plus dans la même quantité, faute de moyens pécuniaires pour entretenir la machine hydraulique et les tuyaux de conduite.

» Une inscription détruite dans la révolution, rétablie l'an 9, et placée sur une belle fontaine, consacre la reconnaissance des Rémois pour le bon citoyen dont la munificence leur procura des eaux salubres et abondantes. M. *Tronçon*, maire en exercice, ayant fait reparaître, il y a environ quinze mois, un plus grand volume d'eau, ce fut un évènement qui excita la joie publique.

» L'Hôtel-Dieu a, hors de la ville, une buanderie qui

lui est fort utile ; on reçoit quelques incurables dans cet établissement.

» Le Lycée est très-beau et très-bien tenu ; il n'y manque que quelques fournitures et constructions que l'administration municipale compléterait et terminerait avec 20 à 25,000 fr. On prétend à Reims, sans vouloir l'improuver ailleurs, que la mesure des travaux par devis et adjudication, arrête tout, et que l'on obtiendrait mieux et à meilleur marché en traitant de confiance.

» J'ai visité avec les chefs de l'administration et de la Cour criminelle, et sur leurs instances, les deux prisons ; l'une et l'autre sont aussi mal-saines et aussi horribles qu'elles sont peu solidement construites. Elles appartiennent d'ailleurs à des particuliers qui les réclament, et ce serait un grand bien de les leur rendre. J'ai vu, avec attention, un local faisant partie de l'ancien Archevêché, dans lequel on établirait, à peu de frais, des prisons contiguës aux tribunaux et à la caserne de la gendarmerie, et qui seraient sûres et salubres.

» C'est à Reims qu'a fini la mission dont Votre Excell. m'avait chargé. »

Paris, le 12 mars 1806. — A Son Excell. le Ministre-Directeur de l'Administration de la guerre.

« Monseigneur, en m'autorisant à me rendre dans les départemens de l'Yonne, de Saône-et-Loire, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, de l'Aube et de la Marne, en exécution d'un arrêté de Son Excell. le Ministre de l'Intérieur, Votre Excell. m'a ordonné de lui faire connaître ce qui pourrait intéresser l'Administration de la guerre.

» J'avais déja eu, en revenant d'Espagne, l'honneur de rendre compte à Votre Excell., par ma lettre du 24 frimaire an 14 (15 décembre 1805), de la situation

de Dijon; ce que je prévoyais devoir arriver a eu effectivement lieu.

Situation de Sens, le 6 *février* 1806.—Il y avait à Sens, le 6 février, sept cent soixante-quatorze individus ; ci. . . . . 774 h.

» Ils avaient à l'hospice soixante-cinq h.; ci. 65 h.

» Aux casernes, quatre-vingt-sept galeux ; ci. 87 h.

» Il n'est mort à Sens, que huit prisonniers de guerre.

» L'hospice était très-encombré, et les malades entassés dans une église humide. On s'occupait, au reste, quoique tardivement, avec activité, à former une bonne salle de cinquante lits pour les militaires. L'administration n'est pas bonne ; elle ne seconde pas les vues du Préfet ; elle écarte les religieuses qui font partout le plus grand bien.

» M. *Lefèvre*, commandant la gendarmerie, sert de père aux prisonniers de guerre ; il a fait connaître leurs besoins en chaussures et en vêtemens.

Situation de Joigny, le 7 *février* 1806.—» Joigny avait le 7 février, huit cent neuf prisonniers de guerre, ci. . . . . 809 h.

» Ils n'ont guères eu à l'hospice civil, plus de 15 à 20 malades ; le 7 février au matin, il y en avait cependant 27, couchés presque tous deux à deux.

» Il n'est mort que trois hommes à Joigny.

» Les casernes sont superbes, et on ne peut mieux tenues. On a reçu beaucoup de passagers dans le beau manège couvert qui en fait partie.

» Il était dû à l'hôpital bon nombre de journées ; l'administration a dû en fournir l'état à M. l'Ordonnateur.

Situation d'Auxerre, le 8 *février* 1806.—» Auxerre a un dépôt de mille trois cent cinquante-cinq hommes. ci. . . . . 1,355 h.

» Un convoi de 50 hommes, allant de Dijon à Orléans, a déposé 6 hommes à l'hôpital; ils y sont morts épuisés de fatigues presqu'en entrant.

» Il a été évacué d'Auxerre sur Saint-Florentin, 25 malades, et il en est mort 2.

» Il en a été évacué 27 à Tonnerre, et aucun n'est mort.

» Il y avait à mon passage à Auxerre, 12 malades qui étaient en pleine convalescence à Chablis.

» Les habitans de ces divers lieux ont développé, dans ces circonstances, une générosité qui honore le caractère national.

» Le dépôt d'Auxerre réclamait mille chemises et mille paires de souliers.

» L'hospice civil prendrait avec plaisir des effets d'hôpitaux en paiement de ce qui lui est dû de l'an 13.

» M. le Préfet est un homme d'une grande philanthropie; il était bien secondé dans ses soins pour les prisonniers, par M. *Beffroy*, capitaine de gendarmerie, et M. d'*Origny*, commissaire des guerres; ils ont mis leurs besoins sous les yeux de Votre Excellence.

» *Situation d'Avallon, le* 9 *février* 1806.—Avallon avait le 9 de février, quatre cent huit prisonniers de guerre; ci. . . . . 408 hommes.

» Il n'en avait perdu, par maladies, depuis le premier frimaire, jour de leur arrivée, que trois.

» Il est entré soixante et quelques hommes à l'hospice, l'un des plus beaux et des mieux tenus de France.

» L'officier de gendarmerie commandant le dépôt, habitait la même caserne et la tenait fort bien.

» Il n'était pas dû de fortes sommes à l'hôpital; j'ai averti que l'on en fournît promptement les états.

» *Situation de Sémur, le* 9 *février* 1806.—A Sémur, trois cent quatre-vingt-dix-huit prisonniers de guerre

ont été casernés dans un mauvais local et entassés pêle-mêle, sains et malades ; ci. . . . . . . 398 hommes.

» L'hospice en a reçu de 15 à 30 ; c'est-à-dire, qu'il a eu 20 à 25 lits à la disposition de l'administration de la guerre. Il y est mort seize hommes.

» Il est mort un jeune médecin et un chirurgien, en visitant les prisonniers, tous deux ayant du mérite et du zèle ; ils n'étaient point secondés, et alors la médecine ne sert à rien, puisqu'elle ne peut déployer aucun de ses moyens.

» On a espacé les hommes, et le mal s'est arrêté.

» Il est dû, comme dans les villes précédentes, des journées d'hôpital ; les prisonniers ont besoin de chaussures.

» Le dépôt est sous la police d'un sous-officier de gendarmerie. Par-tout où il y a un officier, les prisonniers sont mieux, et cela tient à l'influence et au crédit qu'ils ont près des Maires, Sous-Préfets et Préfets.

» *Situation d'Autun, le 12 février* 1806.—Les prisonniers de guerre arrivés à Autun, à diverses époques, ont formé, lors de leur réunion le 27 frimaire, un effectif de mille cent cinq individus, y compris cinq femmes ; ci. . . . . 1,105 h.

» Dans les soixante-onze premiers jours, on perdit 45 hommes.

» Du premier au 12 février, il est mort 67 hommes.

» En résultat général, depuis le 30 brumaire jusqu'au 12 février, 1,105 hommes ont donné 112 morts.

» Ces pertes portent particulièrement sur les Esclavons. On ne peut se dissimuler qu'à l'époque de la mort de M. l'Archevêque-Evêque, la terreur s'est emparée des esprits, et que les malades n'ont plus eu de soins proportionnés à leurs besoins.

» Il a fallu, je n'ai pas trouvé d'autres moyens, faire

sortir de la ville 300 Esclavons pour désencombrer les casernes, et les prévenir, ainsi qu'Autun, d'une contagion bien décidée.

» C'est un capitaine de gendarmerie, M. *Rochet*, qui a encore rendu les plus grands services ; il faisait lui-même deux appels par jour, et était sans cesse au milieu des morts et des mourans pour seconder la classification des malades arrivans, malades au plus haut degré, et les convalescens.

» La plus grande pénurie d'argent se faisait sentir et retardait tous les secours ; je me suis adressé aux caisses publiques, en vertu d'un article de l'arrêté qui m'envoyait, et il a été de suite remis à l'administration des hospices civils, 3,000 fr., et M. le Préfet a approuvé ce versement.

» Les têtes se sont un peu remises : j'ai laissé à Autun l'un des médecins (M. *Geoffroy*), que Son Excell. le Ministre de l'Intérieur m'avait adjoint ; les choses ont fini par aller mieux.

» Il y a eu beaucoup de charités faites, mais mal appliquées, dans plusieurs cas.

» L'hospice n'a reçu qu'un nombre assez limité de malades ; la mortalité n'a pas été considérable dans cet établissement ; c'est dans sa succursale abandonnée, au grand Séminaire, qu'elle a été terrible.

» Les habitans n'ont perdu que quinze personnes, par suite de leurs fréquentations ou de leur voisinage avec les prisonniers de guerre.

» *Situation de Châlons-sur-Saône, le 15 février* 1806. — Châlons-sur-Saône a reçu le 9 brumaire, 985 hommes que j'ai trouvés jouissans de la meilleure santé.

« Leurs malades ont été reçus dans l'un des plus beaux hospices de France, et certainement le plus proprement tenu ; il n'y est mort que six hommes, dont

un seul s'est empoisonné avec de l'alcool. Ce sont les conscrits qui perdent beaucoup d'hommes, pour les causes connues et communes dans tout l'Empire.

» En quittant Châlons, je me suis rendu à Mâcon près de M. le Préfet, et je me suis chargé pour M. le Commissaire des guerres, de quelques demandes et réclamations de l'hospice civil.

» Entr'autres choses, Monseigneur, l'administration aurait desiré pouvoir disposer de la dépouille des prisonniers de guerre morts, pour en revêtir d'autres malheureux dans la nudité. La dépouille de six hommes a été évaluée, devant moi, à 12 fr., et ne valait sûrement pas davantage.

» Il y a à la tête de l'hospice de Châlons, une femme qui conduirait trois départemens.

» *Situation de Tournus, le* 15 *février* 1806. — Le dépôt de Tournus monte à 913 hommes, presque tous cavaliers et jouissans d'une bonne santé.

» Le peu de malades qu'ils ont eu ont été reçus à l'hospice civil, qui, quoique moins beau que celui de Châlons, est aussi très-bien tenu.

» Je joins ici trois pièces qui m'ont été remises pour Votre Excellence.

» *Situation de Mâcon, le* 15 *février* 1806. — Mâcon avait le 21 brumaire, 1109 prisonniers de guerre; il en est arrivé 17 depuis le premier contrôle, et mort 17.

» L'hospice où les malades sont reçus, est beau est et bien tenu.

» La nudité de plus du tiers des prisonniers de guerre de Mâcon, est hideuse; elle contraste sur-tout avec la bonne tenue du dépôt de Tournus, où presque tous les hommes ont des bottes et en assez bon état.

» Il a dû partir de Mâcon, séjour d'un Préfet vigi-

lant, d'un Commissaire des guerres et de plusieurs officiers de gendarmerie, des demandes motivées.

» *Situation de Beaune, le* 18 *février* 1806.—Beaune reçut le 28 brumaire, 589 prisonniers de guerre; il en survint 76 après le premier contrôle. Ils ont eu dans un bel hospice civil, 10, 20, 30, 40 et jusqu'à 50 malades, et le 15, le nombre des morts s'élevait à 9.

» Le reste des prisonniers se portait fort bien, et travaillait sur les routes publiques ou pour des particuliers. Une bouteille de vin blanc leur coûte un sou.

» *Situation de Dijon, le* 19, 20 *et* 21 *de février* 1806. — Le premier aperçu a été qu'il avait passé à Dijon, près de 60,000 hommes, dont 30,000 prisonniers de guerre, et 30,000 hommes de conscrits ou de militaires en marche depuis peu de temps.

» A l'époque dont j'offre la situation à Votre Excell., le général *Sionville* avait fait sortir de Dijon tous les prisonniers de guerre sains; et, quoique lentement, on était parvenu à former, après beaucoup de discussions, un hospice de 600 malades. La mortalité y était considérable : du premier au 20 février inclusivement, il est mort 167 hommes. Un nombre au moins égal est sans espoir de guérison.

» L'administration ne demandait point de secours à Votre Excell., au moins en effets d'hôpitaux, et même elle les refusait; les journées sont payées régulièrement.

» M. l'Ordonnateur aura fait connaître à Votre Excell., que, de deux officiers de santé envoyés par elle, l'un d'eux, arrivé jusqu'à Dijon, ne s'est pas présenté à l'hôpital.

» Je joins ici deux pièces : 1.° un réglement imprimé; 2.° un état des officiers de santé, employés et sous-employés dans cet établissement. Je ne puis trop

recommander à Votre Excell. les docteurs *Antoine*, *Charcot* et *Collignon*.

» M. *Durande* prodigue, comme Maire, les plus grands soins à l'hospice, et comme médecin, les secours les plus généreux aux indigens de la ville.

» M. l'Ordonnateur de la 18.e division militaire, et par suite le Commissaire sous ses ordres, ne partagent pas mon opinion sur la Commission administrative des hospices de Dijon ; mais des discussions où les torts sont quelquefois réciproques, ne peuvent faire méconnaître d'aussi importans services.

» *Situation de Langres*, le 24 *février* 1806. — Langres a reçu, à diverses fois, 1,044 prisonniers de guerre, y compris 13 femmes.

» Il en est mort 89 dans l'hospice civil : établissement parfaitement bien tenu, ainsi que ses succursales, par des Dames de la Charité.

» Il y a eu beaucoup de négligence dans l'envoi des malades à l'hôpital ; sans cela la mortalité eût été peu considérable.

» J'ai trouvé au milieu de sa visite, M. le docteur *Robert* ; on ne peut servir avec un zèle plus constant et plus éclairé.

» *Situation de Chaumont*, *Haute-Marne*, le 25 *février* 1806. — Chaumont avait le 25 février, 703 prisonniers de guerre, qui avaient à l'hôpital, où ils sont fort bien traités, 62 hommes.

» La plus grande frayeur a régné dans cette ville, qui a perdu 12 à 15 personnes que leur charité avait appelé près des prisonniers de guerre malades.

» Ici j'ai trouvé parmi eux un nouveau genre de maladie qui est terrible ; ce ne sont plus, comme partout, des fièvres putrides, malignes, des gangrènes, des dysenteries, mais d'horribles gales compliquées et

presque toutes répercutées sur la poitrine, et produisant d'irrémédiables phthisies dans des hommes fatigués.

» Il règne l'accord le plus parfait à Chaumont; entre M. le Préfet, M. le Général commandant la Haute-Marne, la Municipalité et l'Administration des hospices, pour concourir au bien de tous.

» *Situation de Joinville, le* 26 *février* 1806. — Joinville a eu 516 prisonniers de guerre.

» Ils ont eu de 30 à 60 malades à l'hospice, et il en est mort 4.

» On a pris dans cette ville le plus grand soin des malades.

» L'Administration est soldée régulièrement.

» *Situation de Troyes, le* 27 *février* 1806. — Troyes a le seul dépôt de prisonniers de guerre qui existe dans le département de l'Aube.

» Un effectif de 1,473 hommes à l'arrivée, porté au premier février à 2,055 hommes, a envoyé environ 400 hommes à l'hôpital, et il en est mort 10 jusqu'au 27 février.

» Cet établissement promet beaucoup au-dehors, et il est mauvais et mal tenu à l'intérieur. J'ai prouvé, les pièces en main, que les fioles à médicamens contenaient l'inverse de leurs étiquettes, et que la méprise était dangereuse.

» *Situation de Châlons-sur-Marne, le premier mars* 1806. — M. le Préfet a très-sagement dispersé dans les campagnes qu'ils fertilisent, beaucoup de prisonniers de guerre que j'y ai trouvés bien nourris, bien vêtus, bien portans et contens.

» Différens envois ont formé à Châlons-sur-Marne, un dépôt de 2,144 hommes existans à l'appel le premier mars au matin.

» Ces prisonniers de guerre n'ont perdu que 11 hommes à l'hospice civil ; bel établissement bien administré, mais trop peu étendu pour une position aussi centrale et aussi exposée au mouvement des troupes.

» M. le Préfet de la Marne a dû répondre aux demandes faites par Votre Excell., sur les ressources de tout genre de l'administration de l'hospice civil de Châlons.

» *Situation de Reims, le* 3 *mars* 1806. — Reims a un dépôt de prisonniers de guerre casernés dans la magnifique abbaye de Saint-Remi ; ils ont eu peu de malades, et n'ont perdu que trois hommes.

» L'hospice est gothique, et les gens sensés de Reims demandent sa translation à Saint-Remi, que le Gouvernement a donné aux hospices, en compensation de ses biens aliénés pendant la révolution.

» Ici s'est terminée la mission dont, sur la présentation de l'Ecole de Médecine de Paris, Son Excell. le Ministre de l'Intérieur avait bien voulu me faire l'honneur de me charger.

» Tout ce qui est exposé dans le courant de ce rapport, ne regarde absolument que les sujets de S. M. l'Empereur d'Allemagne. J'ai trouvé sur mes pas, quantité de Russes errans et mourans sur les routes qui conduisent dans le département de l'Allier ; je n'ai pu recueillir sur ces malheureuses victimes de la guerre aucuns renseignemens. On dit qu'ils ont porté la mort par-tout où ils se sont mêlés aux Autrichiens.

» Je termine ce rapport écrit trop à la hâte, mais pour obéir aux ordres de Votre Excellence. »

Paris, le 15 *mars* 1806. — *A Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.*

« Monseigneur, dans l'audience que Votre Excell.

m'a fait l'honneur de m'accorder le 12, elle a bien voulu me faire connaître qu'elle desirait une note supplémentaire à mes rapports, sur les départemens que j'ai visité par ses ordres.

» Quoique j'aie insisté dans presque tous mes rapports, sur le dévouement des médecins et chirurgiens, attesté par toutes les administrations, et parlé des connaissances que la plus grande partie d'entr'eux portaient dans leurs fonctions, je crois n'avoir point fait assez sentir, ou peut-être dit nulle part, que j'avais dû employer la plus grande réserve en conseillant les moyens curatifs, afin de ne pas choquer l'amour-propre qui s'irrite si facilement et pardonne si peu.

» En rendant compte à Votre Excell. de la situation du département de l'Yonne, j'eus l'honneur de lui dire qne les habitans avaient développé une bienfaisante générosité qui honorait le caractère national.

» Je joins ici l'extrait d'une lettre de M. le Sous-Préfet de Tonnerre, à M. le Préfet de l'Yonne.

10 Janvier 1806.

« Les prisonniers de guerre malades, au nombre de » 27, évacués sur notre ville, y sont arrivés à la nuit » close; plusieurs citoyens sont accourus avec des lu» mières pour aider à ces malheureux à descendre de » voiture; la plupart ne pouvaient se soutenir, ayant » la fièvre et le frisson; on les a conduit, en les soute» nant, dans deux salles préparées pour eux à l'hôpi» tal, et échauffées dès le matin par un bon poêle. Les » plus malades ont été de suite déshabillés, changés » de linge et couchés bien chaudement. De bon bouil» lon et des alimens leur ont été offerts. Les sœurs de » l'hôpital ont passé la nuit près des plus malades. Le

» lendemain matin ils ont été visités de bonne heure » par les officiers de santé. »

« C'est à Avallon, même département, que j'ai trouvé des religieuses rendant aux malades les plus grands services, et portant les soins de la propreté jusqu'à les peigner elles-mêmes. Si le récit que j'en fais pouvait révolter la délicatesse, combien est-il généreux de se livrer à de pareils actes de charité!

» A Autun, la libéralité des particuliers a fait beaucoup, mais l'administration n'a pas été assez active et sur-tout assez éclairée. Après mon départ, la mortalité a continué, et la contagion s'est fortement prononcée, faute d'avoir obtempéré aux mesures d'espacement et de classification des malades. M. *Geoffroy* a recueilli des observations à l'appui de cette assertion.

» La conduite du général *Sionville* a conservé à-la-fois la ville de Dijon et les prisonniers de guerre.

» Si les autorités, et l'administration civile et militaire, et celle des hospices, se sont réciproquement et souvent froissées, c'est qu'elles ont différé sur les moyens qu'elles jugeaient convenables pour arriver aux meilleurs résultats.

» J'ai déja rendu à M. le Préfet, la justice éclatante qu'il mérite.

» Je ne puis oublier M. *Durande*. Fils d'un médecin célèbre, mort en traitant une épidémie, il n'a point été arrêté par ce souvenir; il prodigue, comme Maire, les plus grands soins à l'hospice spécial des prisonniers de guerre, et comme médecin, les secours les plus généreux aux indigens de la ville.

» A Langres, on n'a pas porté assez de soins dans l'envoi des malades à l'hôpital; si on n'eût point entassé les malades et les hommes sains dans la caserne, on n'eût

pas perdu 89 hommes (nombre des morts depuis leur arrivée jusqn'au 24 février). Il est tel fonctionnaire qni eût dû montrer du courage, et qui n'a montré que de l'épouvante.

» A Chaumont, l'accord parfait des autorités et les talens de M. *Barbolain*, ont produit le meilleur résultat au milieu d'une consternation qui était pourtant générale.

» Il est à observer que la cupidité calcule tout; on a spéculé à Autun, à Avallon, à Sémur, à Dijon, à Chaumont, sur les malheurs des habitans, pour éloigner ceux qui venaient approvisionner ces villes, et qui, par leur concurrence, y auraient maintenu les objets de première consommation à leur valeur ordinaire.

» Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit de satisfaifaisant sur Joinville, sur Troyes, sur Châlons-sur-Marne et Reims.

» On ne peut trop repéter que les fumigations de M. *de Morveau* ont produit par-tout le meilleur effet: aussi elles inspirent déja, en beaucoup de lieux, assez de confiance pour déterminer des personnes munies de flacons désinfectans, à entrer, sans répugnance, dans les casernes, les hôpitaux et les prisons, où elles peuvent se livrer à tous les soins que leur inspire leur philanthropie.

» Nous avons eu aussi l'occasion de constater de nouveau l'efficacité de ces mêmes fumigations dans des cas spéciaux et multipliés de gangrènes étendues. C'est un objet important pour l'art de guérir, et sur lequel nous croyons avoir le premier appelé l'attention des observateurs, dans une lettre adressée à M. *Cuvier* (le 5 messidor an 13, ou 24 juin 1805), pour être com-

muniquée à la première Classe de l'Institut de France, et qui a été, peu de temps après, publiée dans plusieurs Journaux scientifiques nationaux et étrangers. »

FIN.

Imprimerie de MIGNERET, rue du Dragon, F. S. G. N.° 20.